

qui devient responsable vis-à-vis du destinataire.

C'est pour cette raison qu'il est absolument nécessaire de procéder à la vérification des marchandises avant d'en prendre livraison et, en cas d'avaries ou de manquant, d'agir, comme nous l'avons dit plus haut.

Quelques marchands envoient des en-fants prendre livraison des marchandises qui leur sont expédiées; c'est un tort, car un enfant est rarement apte à faire les réserves nécessaires et, faute de ces réserves, le marchand s'expose toujours à une perte certaine.

Il y a des marchands qui, pour s'éviter un trajet un peu plus long, se font adresser leurs marchandises à une halte (flag station) au lieu de se les faire envoyer à une station où se tient un agent responsable. A la halte, il n'y a personne qui puisse recevoir une réclamation et en donner reçu. Si le destinataire n'est pas présent au moment où la marchandise est déchargée du train, il doit en prendre livraison dans l'état où elle se trouve, tant pis pour lui si, plus tard, il constate un manquant ou des avaries. Si la marchandise est volée après avoir été déposée à la halte, il ne peut avoir de recours contre personne, car la feuille de route du conducteur du train fera la preuve que la marchandise a été dûment déposée à l'endroit désigné.

Il vaut mieux que le marchand se résigne à faire un trajet un peu plus long et ne s'expose pas à perdre tout ou partie de ses marchandises.

Si, après avoir rempli toutes les formalités voulues pour la constatation des pertes, le destinataire éprouve des difficultés pour se faire rembourser par les transporteurs il trouvera toujours ses fournisseurs disposés à l'aider et à lui faire rendre justice.

L'EXPOSITION DE MONTREAL

Depuis nombre d'années on parle d'une Exposition Internationale à Montréal comme d'un événement futur, prochain. Il est même un certain noyau d'hommes d'affaires qui rêve de ressusciter à Montréal, les expositions annuelles d'antan.

Tout cela est resté à l'état de projet en l'air. On en parle à droite et à gauche, mais on s'en tient aux paroles. Personne n'agit.

Personne n'agit, parce que personne n'a, jusqu'ici, pris en mains avec quelque décision la direction d'un mouvement qui, à un moment donné, a été très caractérisé.

La question d'une Exposition Internationale a été soulevée cette fois devant la Chambre de Commerce du District de Montréal, avec la ferme intention de la faire aboutir.

Nous avons la ferme conviction que le Président actuel de cette Chambre a

toute l'énergie et toute l'autorité voulues pour agir et qu'avec lui va commencer la période d'action tant attendue.

CONVENTION FRANCO-CANADIENNE

La Chambre des Communes a ratifié, mardi dernier, en troisième lecture, par un vote de 102 voix contre 5 la Convention franco-canadienne dont nous avons récemment publié le texte complet.

En France, cette convention a été également ratifiée.

Elle ne saurait, en conséquence, tarder à être mise en vigueur tant en France qu'au Canada.

LES ASSURANCES SUR LA VIE

Un bon point

Il est des circonstances dans lesquelles les banques se croient dans l'obligation de se surer avec plus ou moins de parcimonie les crédits aux emprunteurs.

Depuis quelques mois, les banques canadiennes ont eu sage et prudent de considérer leurs réserves et de ne consentir de nouveaux prêts qu'avec précaution.

En temps normal, les emprunteurs avant quelque garantie sérieuse à offrir obtiennent assez facilement l'argent dont ils ont besoin pour un temps limité. Ils le peuvent encore généralement, bien que les prêteurs soient plus difficiles sur le choix des garanties.

Par ces temps difficiles nombreux ont été ceux qui, grâce à une police d'assurance sur la vie, ont pu surnager, remonter le courant après avoir évité la faillite de la ruine et leur cortège de misères. L'habitude de l'assuré n'a en vue, quand il s'assure sur la vie, que de protéger l'avenir de ceux qui lui survivront. Dans ces derniers temps un grand nombre d'assurés ont pu se convaincre que leur police pouvait dans des moments d'adversité être le salut pour eux-mêmes.

L'intérêt des compagnies d'assurance sur la vie leur commande de protéger, autant qu'il est en leur pouvoir de le faire, leurs assurés dans le besoin. Elles ont la faculté dans cette clause de leur contrat avec leurs assurés qui permet à ces derniers d'emprunter sur leurs polices à des moments auxquels ils ont droit en vertu de leur contrat.

Les compagnies d'assurance ont largement usé de cette faculté, car bon nombre d'assurés qui, en temps ordinaire, se seraient bien gardés de rien emprunter sur leurs polices ont dû obéir à l'instinct de leur propre conservation et ont trouvé le salut grâce à un ancien acte de prévoyance.

N'est-ce pas là un enseignement pour beaucoup de gens qui, pouvant s'assurer, négligent de le faire? Aujourd'hui ils peuvent nager dans l'abondance, mais ils ne savent pas ce que demain sera devenue cette abondance. Une police d'as-

surance sera peut-être la réserve qui les sauvera de la misère.

POURQUOI LE THE EST PLUS CHER

Par M. P. C. Larkin

"Les thés en paquets qui ont été vendus à 25 cents la livre seront augmentés jusqu'à 30 cents". Telle est la remarque peu agréable qui a été faite à beaucoup de personnes.

M. P. C. Larkin, président de la Siam Tea Company, une des compagnies qui vendent le plus de thés en paquets, quand on lui demanda de corroborer ou de nier ce rapport, déclara que malheureusement il était vrai.

—Ce qui est étonnant, dit M. Larkin, c'est que la hausse n'ait pas été faite plus tôt, car les planteurs des thés de qualité inférieure ont, au cours de l'année dernière, élevé leurs prix jusqu'à une augmentation de 6 cents par livre sur les prix des années passées.

—Et est-ce là une condition anormale du marché ou bien y a-t-il quelque raison extraordinaire pour la hausse des prix de l'année dernière?

—C'est une question d'augmentation de demande et de restriction de production qui a forcé la main aux acheteurs en gros. Les prix ont avancé d'une manière soutenue pendant les deux ou trois dernières années et les marchands de gros ont dû tenir par devers eux les marchandises dans l'espoir que le marché pourrait être forcé de reprendre les prix normaux. Cet espoir est maintenant abandonné. La demande de la part de tous les pays de langue anglaise pour les thés de Ceylan a augmenté et, pendant les deux dernières années, les Russes ont pris goût à ce thé, de préférence au thé de Chine. Les marchands ont contribué à l'augmentation des prix.

—L'augmentation est-elle uniforme sur tous les thés, ou bien y a-t-il une hausse sur certaines qualités plus forte que sur d'autres?

—La hausse porte principalement sur les thés de qualité inférieure. A cause de la hauteur que l'on permet de prendre à la plante dans les vallées, le produit n'est pas aussi fin et aussi rare que celui des plantes à thé cultivées sur les collines et, en conséquence, ne rapporte pas autant sur le marché. Dernièrement les planteurs cingalais se sont aperçus qu'ils pouvaient faire plus d'argent en cultivant l'arbre à caoutchouc dans les vallées, au lieu de l'arbre à thé de qualité inférieure et c'est sur ces thés que l'augmentation se fera le plus sentir.

—Quelle importance aura la hausse sur les différents thés?

—Les thés qui se sont vendus à 25 à 30 cents, seront augmentés de 5 cents par livre. Les autres thés qui ne sont pas autant affectés par les conditions que je mentionnées, seront probablement lais-